



Info-Négo

Le 27 janvier 2010

Les représentants du Front commun à la Table centrale de négociation ont participé à quelques rencontres de négociation avec le gouvernement au cours des dernières semaines. Voici où nous en sommes.

Salaires

Rappelons qu'en novembre dernier, le gouvernement avait indiqué son intention de limiter à 7 %, pour une convention collective de cinq ans, l'augmentation des « coûts de main-d'œuvre ». Qu'entend-on par « coûts de main-d'œuvre »? Il s'agit non seulement des salaires, mais également de toute dépense supplémentaire engagée par le gouvernement qui résulterait des négociations, comme la relativité salariale et le maintien de l'équité, y compris aux tables sectorielles.

Cette réponse gouvernementale a évidemment suscité beaucoup de questionnements. Certains ont même rapporté, à tort, que le gouvernement offrait des augmentations salariales de 7 % sur 5 ans, ce qui est totalement faux.

Le 14 janvier dernier, à la demande du Front commun, les négociateurs du Conseil du trésor ont précisé l'offre salariale du gouvernement.

Le gouvernement nous offre :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Offre	0,5 %	0,75 %	1 %	1,25 %	1,5 %	5 %

L'offre du gouvernement est assortie d'une disposition qui permettrait une bonification d'un maximum de 1,5 % au total pour les deux dernières années, si les indicateurs économiques devaient confirmer une reprise plus forte que prévu.

Par exemple, le gouvernement a prévu une croissance cumulative du Produit intérieur brut (PIB) de 12,7 % pour les années 2010, 2011 et 2012. Si la croissance économique devait dépasser cette projection, le gouvernement accorderait en 2013 un supplément pouvant atteindre 0,75 % du salaire, selon l'ampleur de la croissance économique observée. La même mécanique s'appliquerait en 2014 et pourrait entraîner l'ajout de 0,75 % de plus, pour un total de 1,5 % sur deux ans.

Mais dans tous les cas, ce qu'il faut retenir c'est que l'offre gouvernementale mènerait inévitablement à un appauvrissement des employés de l'État qui verraient leur pouvoir d'achat diminuer sensiblement. Le tableau suivant compare l'offre du gouvernement à l'évolution probable de l'inflation, selon Desjardins¹.

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'inflation ²	1,7 %	2,1 %	2,5 %	2,3 %	n/d
Offre patronale	0,5 %	0,75 %	1 %	1,25 %	1,5 %
Appauvrissement	-1,2 %	-1,35 %	-1,5 %	-1,1 %	n/d

Donc, au total, à partir des données disponibles à l'heure actuelle et des prévisions de l'évolution de l'inflation détaillées ci-dessus, on peut conclure que l'offre présentée par le gouvernement entraînerait une perte de notre pouvoir d'achat qu'on évalue entre 3,5 % et 5 %, selon la conjoncture économique.

Rappelons que la demande du Front commun est d'augmenter les salaires de 2 % pour chacune des années d'un contrat de travail de 3 ans. De plus, le Front commun souhaite réaliser un rattrapage salarial par rapport aux autres salariés québécois en revendiquant un montant équivalant à 1,75 % du salaire moyen pour chacune des années de la convention collective. Nous réclamons également une bonification supplémentaire dans le cas des années pour lesquelles la croissance du PIB serait de plus de 3,75 %.

¹ Desjardins, Études économiques, Volume 14/Automne 2009

² Idem

Retraite

Les discussions se poursuivent à la Table centrale quant au RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics), le régime de retraite des employés de l'État. Le gouvernement a présenté ses réponses à nos revendications au cours de séances de négociation qui se sont tenues depuis la fin novembre 2009. Le projet déposé par le Conseil du trésor compte également quelques demandes patronales.

Premier point positif, le gouvernement partage notre objectif de stabiliser les cotisations tout en maintenant la viabilité à long terme du régime. Cela étant dit, les parties doivent continuer de travailler pour trouver un terrain d'entente.

Quant au déplafonnement du nombre d'années pour lesquelles il est possible de cotiser, le gouvernement montre de l'ouverture, y voyant un moyen incitatif de retenir le personnel expérimenté qui souhaiterait travailler quelques années de plus afin de se constituer une meilleure retraite. Le gouvernement souhaite toutefois établir un nouveau plafond à 38 ans. Ce plafond est actuellement de 35 ans.

Quant à la formule de cotisation, c'est-à-dire faire passer l'exemption de base à 25 % du maximum des gains assurables (MGA) au lieu de 35 % actuellement, et ce, sans alourdir les cotisations des bas salariés, le gouvernement se dit sensible à notre demande. Par contre, il précise que, selon lui, le coût de cette opération devrait s'autofinancer par des récupérations ailleurs dans les coûts du régime.

Pour sa part, le gouvernement a formulé diverses demandes sur lesquelles les parties devront également négocier :

- mise à jour de la grille de tarification des rachats de congés sans traitement lorsqu'ils sont effectués plus de six mois après la prise du congé ;
- mettre fin à la possibilité d'acquérir des crédits de rente, une disposition datant de la création du RREGOP, qui permet le rachat du service antérieur à la création du régime pour celles et ceux qui avaient travaillé dans les différents établissements couverts ou qui transféraient leur ancien régime vers le RREGOP ;
- mettre fin à la banque de 90 jours qui sont crédités aux employés pour compenser des situations « imprévisibles » ;
- majorer la pénalité actuarielle pour celles et ceux qui prennent une retraite anticipée, en plus d'ajouter un critère d'âge (55 ans) au critère « 35 ans de service » pour avoir droit à une retraite sans pénalité ;
- clarifier les notions d'employés visés et d'employeurs admissibles. Nous attendons des explications quant à cette dernière demande.